

**Communauté de Communes des Portes du Luxembourg**  
**Procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté**  
**Séance du 08 décembre 2022**

<p>Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2022</p> <p>Nombre de membres :          En exercice : 73          Présents : 56          Pouvoir : 1          Votants : 57</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le 8 décembre à 19H00          Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><b><u>Etaient présents :</u></b> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN; Jean-Jacques COEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD , Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER ; M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><b><u>POUVOIRS :</u></b> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU.</p> <p><b><u>Absents excusés :</u></b> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. François MASSENET ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><b><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote :</u></b> (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p><b>Monsieur Alain RENARD</b> a été désigné secrétaire de séance.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Délibération n°2022/122 portant réinstallation du conseil communautaire, approbation de l'ordre du jour de la séance, approbation du compte-rendu du conseil du 22 septembre 2022, des décisions du Président et du bureau communautaire et désignation d'un secrétaire de séance.** Suite à la démission de Mme Céline VERNEL de son mandat de Maire de la commune d'Escombres et le Chesnois avec pour représentante de la commune, en qualité de déléguée titulaire, Mme Aurélie BODY, nouvelle maire d'Escombres, et en qualité de déléguée suppléante : Mme Pauline PETIT, 1<sup>ere</sup> adjointe. Suite à la démission de Monsieur Benoit GEORGES de son mandat de 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Matton-Clémency, Monsieur Patrick BERTHOLET a été élu 1<sup>er</sup> adjoint il est donc le nouveau représentant de la commune, en qualité de délégué suppléant. **Le conseil communautaire est réinstallé. Le conseil a pris acte** de l'ordre du jour de la séance du 08 décembre 2022, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022. **Le conseil a pris** connaissance des décisions du Président et des bureaux communautaires en date des 04 octobre, 18 octobre et 08 novembre 2022.

**Le conseil approuve à l'unanimité** la désignation de Monsieur Alain RENARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Délibération n°2022/123 portant approbation de signature d'une convention avec la Misson Locale de Sedan pour les années 2023-2024-2025. Le conseil approuve à l'unanimité** la signature d'une convention triennale avec la Misson Locale d'arrondissement de SEDAN, pour 2023 à 2025 inclus. Cette convention prévoit le versement d'une subvention annuelle de 1.69€ par habitant.

**Délibération n°2022/124 portant approbation de signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec la Fondation Sommer et l'association des amis du début de l'aviation. Le conseil approuve à l'unanimité** la signature d'une convention avec la fondation Sommer et l'association des amis des débuts de l'aviation, pour la mise à disposition de personnels par la Communauté de Communes, via l'Office du tourisme, pour le Musée des débuts de l'aviation.

*Durant les débats : Madame PAULIN souhaiterait que soit mis en place un pass pour inciter les touristes et les habitants à fréquenter les autres lieux touristiques du territoire. Madame BEAUDA précise que c'est en ce sens que travaille la communauté de communes, avec Synergie Ardenne-Meuse et que ce type de dispositif doit se mettre en place progressivement. A noter qu'il en existe un dans les Ardennes, piloté par l'Union des Offices de Tourisme (UDOTSI).*

**Délibération n°2022/125 portant approbation du lancement d'une étude pour la prise de compétence « eau potable et assainissement ».**

*Durant les débats : Madame DUFILS indique que cette prise de compétence fera perdre un revenu considérable aux communes qui revendent de l'eau potable. Elle demande si cette perte de revenu sera compensée et si oui comment. Il lui est répondu que c'est la mission de cette étude est aussi de trouver une solution pour ces cas particuliers.*

*Monsieur BERTEAUX estime qu'il n'est pas nécessaire de payer une étude 120 000€ alors que le constat de l'existant peut être réalisé par les communes elles-mêmes. Monsieur LATOUR précise que le bureau d'études choisit ne se contentera pas d'étudier l'existant mais formulera également différentes propositions de fonctionnement de la compétence, de lissage du prix de l'eau, et de plan d'investissement.*

*Monsieur HIBLOT indique que toutes les communes sont des cas particuliers au regard de la complexité des réseaux, ce que confirme Monsieur DEBOUW qui constate que dans une même commune, les réseaux peuvent même être différents d'une rue à l'autre. Monsieur DEBOUW estime qu'au regard de ces considérations, la somme annoncée ne sera sûrement pas suffisante. Il suggère également que les présidents de syndicats d'eau potable et d'assainissement soient associés dans cette étude, ce que confirme Monsieur JONET.*

*Madame BODY rapporte qu'une étude de réalisation d'un réseau est en cours depuis un an pour la commune d'Escombres et que seul un rapport provisoire a été délivré pour le moment, malgré 20 000€ de frais engagés. Elle estime donc également que le montant indiqué ne sera pas suffisant, notamment au regard de la durée de cette étude prévue pour trois ans. Monsieur JONET précise que l'étude qui sera réalisée portera effectivement sur l'aspect financier mais également sur le montage juridique et organisationnel à mettre en œuvre, les études déjà réalisées par les communes ne seront donc pas « perdues » mais pleinement intégrées à la réflexion.*

*Monsieur DEBOUW souhaite savoir si la Communauté de communes sera prête à prendre la compétence en 2026 et ce malgré les oppositions de certaines municipalités. Monsieur le Président indique que la CCPL se prépare, puisque la compétence sera de toute façon obligatoire pour les EPCI en 2026, de par la loi NOTRe de 2015, ce qui est d'ailleurs toute la raison de cette étude.*

*Monsieur ROBERT souhaite connaître la différence entre comité technique et comité de pilotage. Monsieur LATOUR précise que le comité technique n'est pas décisionnaire, qu'il oriente seulement les propositions techniques qui seront faites au comité de pilotage, dont la composition n'est, pour l'heure, pas figée.*

**Le conseil a approuvé à la majorité avec 2 votes contre et 11 abstentions** le lancement d'une étude pour la prise de compétence « eau potable et assainissement » sur le budget 2023 avec la création d'un comité de pilotage et d'un comité technique pour le suivi de cette étude. Des subventions seront sollicitées auprès de financeurs selon le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Aides publiques :	Montant	Assiette	%
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	84 000 €	120 000 €	70%
ETAT	12 000 €	120 000 €	10%
<b>Sous-total :</b>	<b>96 000 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>80%</b>
<b>Autofinancement Communauté de Communes :</b>	<b>24 000 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>20%</b>
<b>Total :</b>	<b>120 000 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>100.00%</b>

Délibération n°2022/126 portant approbation de signature d'une convention avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes pour la collecte de pneus. **Le conseil approuve à l'unanimité** signature d'une convention avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes pour la collecte de pneus d'ensilage usés en 2023 avec une prise en charge financière à hauteur de 50% par la collectivité, représentant un montant de 11 750€ pour l'année 2023.

Délibération n°2022/127 portant approbation définitive de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Douzy (carrière). **Le conseil approuve à l'unanimité** le bilan de cette mise à disposition du dossier ainsi que la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Douzy en complétant la rédaction de l'article N. 2.3., afin de prendre en compte la recommandation formulée par la MRAe. **Le président indique** que le dossier de cette modification simplifiée du P.L.U. de Douzy sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg et à la Direction Départementale des Territoires des Ardennes et que la délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes durant un mois et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département des Ardennes.

Délibération n°2022/128 portant Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du PLU de Douzy pour le projet de parc solaire sur le site de l'aérodrome. **Le conseil approuve à l'unanimité** la suspension du projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Douzy (aérodrome), et **décide** de lancer une procédure de Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du PLU de Douzy pour le projet de parc solaire sur le site de l'aérodrome, incluant les éléments des études environnementales conduites par EDF et tenant compte des remarques de l'Etat et de la mission environnementale (MRAe).

Délibération n°2022/129 portant approbation de la Réalisation d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) par la FDEA. **Le conseil approuve à l'unanimité** la signature d'une convention avec la Fédération d'Electricité des Ardennes (FDEA) pour la mise à disposition et la mise à jour des fonds de plans Corps de Rue Simplifié (PCRS) pour un montant de 20 390 € HT.

Délibération n°2022/130 portant approbation de lancement du projet de déplacement de la Maison France Services et des locaux de la CCPL dans l'ex-LIDL de Carignan et présentation du dossier à la DETR / FSIL. **Le conseil approuve à l'unanimité** le lancement du projet de déplacement de la Maison France Services et des locaux de la CCPL dans le bâtiment de l'ex LIDL de Carignan et la sollicitation pour la réalisation de celui-ci des subventions les plus élevées possibles auprès des financeurs, selon le plan de financement suivant :

	Taux	Montant H.T.
ETAT (DETR, et/ou FSIL)	30,00%	493 452€
ETAT (FNADT)	30,00%	493 452€
Conseil Départemental 08	10,00%	164 482€
Autres financements	10,00 %	164 482€
CCPL Autofinancement	20,00%	328 970€
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 644 838€</b>

Délibération n°2022/131 portant approbation de la mise en place d'accueil d'apprentis au sein de la collectivité. **Le conseil approuve à l'unanimité** le recours à des contrats d'apprentissage et donc l'accueil d'apprentis au sein des services de la collectivité et mandate le bureau communautaire afin de valider, par décision communautaire, le choix de candidats, les contrats d'apprentissage et solliciter les financements, notamment du CNFPT.

Délibération n°2022/132 portant approbation de l'évolution du tableau des emplois. **Le conseil approuve à l'unanimité** les modifications apportées au tableau des emplois de la collectivité tel que repris en annexe.

Délibération n°2022/133 portant délégation de gestion de la déchetterie de Beaumont. **Le conseil approuve à l'unanimité** la délégation de gestion de la déchetterie de Beaumont-en-Argonne à ladite commune et la signature d'une convention avec la commune de Beaumont.

Délibération n°2022/134 portant approbation de signature d'une convention de mise à disposition de la part de Mouzon d'un terrain pour réaliser une déchetterie dans la commune. **Le conseil approuve à l'unanimité** la signature d'une convention avec la commune de Mouzon pour la mise à disposition d'un terrain (ex-Vivescia) afin de réaliser une déchetterie sur son territoire.

**Délibération n°2022/135 portant approbation des tarifs de la REOM pour 2023, de la mise en place en 2023 de la REOMi (incitative) pour les communes en apport volontaire et approbation d'exonérations pour les professionnels**

*Durant les débats : s'agissant des redevances auprès des professionnels et pour 2023 : madame GERARD indique que des factures ont été adressées à des professionnels sans tenir compte des ajustements opérés par les communes. Monsieur WATHY reconnaît qu'il y a eu des erreurs dans les listings reprenant les petits producteurs et très petits producteurs, car la CCPL a souhaité se baser sur fichiers des registres du commerce et agricole, de façon à être le plus exhaustif possible. Depuis cet été, environ 300 erreurs ont été corrigées, sur une liste de 13.000 redevables. Monsieur HENRIET indique que certains professionnels refusent de payer en invoquant le fait qu'ils ne produisent pas d'ordures « ménagères », il suggère donc de parler de déchets et non pas d'ordures ménagères. Madame BODY souhaiterait connaître le détail de la proposition des tarifs pour 2023. Monsieur WATHY précise que ces tarifs sont inchangés par rapport à 2022, sauf bien entendu pour le volet incitatif. M. RENARD soulève qu'il est dommage de facturer les auto-entrepreneurs qui pour lui ne produisent pas de déchets et qu'il faudrait pouvoir les exonérer. Monsieur WATHY lui répond que c'est impossible car cela reviendrait à exonérer pratiquement tous les très petits producteurs et c'est parce que l'on ne peut pas vérifier ce qu'ils produisent comme déchets que le forfait de 50 € par an a été créé.*

S'agissant du développement de l'apport volontaire :

*Une carte des projections du développement 2023-2024 sur les 30 communes restantes a été présentée en commission des déchets. Madame FRENOIS souhaite savoir quand l'apport volontaire sera mis en place à Carignan : la commune doit en délibérer. Monsieur DEBOUW demande si l'apport volontaire sera bientôt imposé à toutes les communes. Monsieur WATHY précise qu'il n'est pas question d'un « passage en force ». Il indique que de plus en plus de communes le sollicitent pour la mise en place de ce dispositif sur leurs territoires, au regard de son efficacité. Monsieur RENARD confirme qu'il n'était pas convaincu à l'origine du projet mais qu'il a pris exemple sur la mise en place réalisée dans la commune de Douzy pour accepter l'installation dans les HLM de Mouzon.*

S'agissant du volet de redevance incitative pour les communes en apport volontaire :

*Il s'agit ici de mettre en place une part fixe par foyer et un prix de 2 € par dépôt d'un sac d'ordures ménagères à la borne d'apport volontaire, qui est donc la part variable. Monsieur HIBLOT interroge Monsieur WATHY pour savoir si le nombre de passage moyen par ménage en apport volontaire est connu. Monsieur WATHY indique que c'est dans le dossier de séance et que les simulations indiquent qu'au-delà de 23 passages par an pour un foyer d'une personne seule, le foyer sera impacté à la hausse. Par rapport à la production moyenne de déchets d'un administré, le chiffre est estimé à 19 passages par habitant en moyenne, ce qui permettra à la plupart des foyers d'être gagnant, en produisant moins.*

*Monsieur COLA indique que les déchets des personnes âgées ne pouvant plus se déplacer sont pris en charge par la commune. Il interroge Monsieur WATHY sur la facturation mise en place pour ce type de profil. Monsieur WATHY précise qu'une exonération de la part variable est possible pour les personnes âgées, vivant seules et n'étant plus autonomes. Il revient toutefois à la commune de les identifier et de les faire remonter au service facturation de la CCPL.*

**Le conseil approuve à la majorité avec une abstention les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les foyers pour l'année 2023 tel que présentés ci-dessous :**

**COMMUNES EN COLLECTE EN PORTE A PORTE**

<b>REOM "ménages"</b>	
Désignation	Part annuelle
Redevance dite "ménages", part fixe	101 €
REOM ménages Part variable : par personne au foyer	54 €
REOM ménages Part variable : par personne au foyer, cas des enfant(s) en garde alternée	27 €
Désignation	Part annuelle
Habitations situées à + de 500 m du circuit de collecte, REOM part fixe	81 €
REOM ménages Part variable : par personne au foyer	54 €
REOM ménages Part variable : par personne au foyer, cas des enfant(s) en garde alternée	27 €
Désignation	Part fixe annuelle
Résidence secondaire	200 €
Caravanes, logements en travaux, en vente, inoccupé ou vacants	101 €

<b>REOM dite "professionnelle"</b>	
Désignation	Forfait annuel
Catégorie "Gros producteur"	Selon formule avec : 0,03€/L pour les OMr 0,015€/L pour le tri
Catégorie "Petit producteur"	140 €
Entrepreneurs à domicile, agriculteurs et très petits producteurs	50 €

### COMMUNES EQUIPEES DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

<b>REOMi "ménages"</b>	
Désignation	Part annuelle
Redevance dite "ménages", Redevance par apport (sacs de 50 litres),	Part fixe 86 € Part incitative 2 €
Désignation	Part annuelle
Redevance dite "ménages", Habitations situées à + de 500 m des PAV, Redevance par apport (sacs de 50 litres),	Part fixe 70 € Part incitative 2 €
Désignation	Part fixe annuelle
Résidence secondaire Caravanes, logements en travaux, en vente, inoccupé ou vacants	172 € 86 €

<b>REOMi dite "professionnelle" (communes en apport volontaire)</b>	
Désignation	Forfait annuel
Catégorie "Petit producteur"	Part fixe 86 € Part incitative 2 €
Catégorie "Gros producteur"	Selon formule avec : 0,03€/L pour les OMr 0,015€/L pour le tri
Entrepreneurs à domicile, agriculteurs et très petits producteurs (forfait)	45 €

### ADMINISTRATION PUBLIQUE

(Commune ou pas en apport volontaire)

Désignation	Forfait annuel
Collèges et Maison de retraite, non gros producteurs	380 €
Communauté de communes	200 €
Marie de - 500 habitants	235 €
Marie de 500 à 1 000 habitants	374 €
Marie de 1 000 à 1 500 habitants	512 €
Marie de 1 500 à 2 000 habitants	651 €
Marie de 2 000 à 3 000 habitants	790 €
Marie de + 3 000 habitants	930 €

**Le conseil approuve à la majorité avec deux abstentions** la mise en place de la tarification incitative pour les communes en apport volontaire, ce qui représente une part fixe de 86€ et une part variable facturée dès le 1<sup>er</sup> apport, à hauteur de 2 euros TTC par passage / badgeage.

**Le conseil approuve à la majorité avec 6 votes contre et 5 abstentions** la liste des exonérations pour la facturation des très petits producteurs.

Le règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) sera modifié en conséquence.

Délibération n°2022/136 portant approbation d'aménagement d'un lotissement sur la ZAC de Wé et présentation du dossier à la DETR et à la DSIL. **Le conseil approuve à l'unanimité** la création de ce lotissement et le dépôt d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la campagne DETR/DSIL 2023.

Délibération n°2022/137 portant approbation de signature d'une convention avant installation avec EMC2 pour le Marvillois à Douzy. **Le conseil approuve à l'unanimité** la signature d'un avenant à la « Convention d'engagement avant contrat » qui lie la collectivité et la société EMC2 pour l'occupation par le Marvillois de l'une des cellules artisanales de Douzy.

Délibération n°2022/138 portant approbation de l'opération d'enfouissement des réseaux via la Fédération Départementale d'Energie des Ardennes (FDEA) pour alimenter la ZAC de Douzy. **Le conseil approuve à l'unanimité** l'opération et la prise en charge de la Communauté de communes de 41 700 € HT, à verser à la Fédération Départementale d'Electricité des Ardennes (FDEA).

Délibération n°2022/139 portant ouverture du dimanche en 2023 pour les communes de Carignan, Douzy et Mouzon. **Le conseil approuve à l'unanimité** les dates proposées par les chambres consulaires pour l'ouverture des commerces le dimanche dans les communes de Carignan, Douzy et Mouzon, à savoir :

- 15 et 22 janvier 2023
- 2 et 9 juillet 2023
- 27 août 2023
- 17 septembre 2023
- 26 novembre 2023
- 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023

*Durant les débats : Monsieur MOZET rappelle aux élus que le marché de Noël de la FIAC aura lieu les 16,17 et 18 décembre prochain à Carignan.*

Délibération n°2022/140 portant approbation de la décision modificative n°2 au budget principal. **Le conseil approuve à l'unanimité** la modification du budget primitif 2022 du budget principal telle que présentée en annexe du présent compte-rendu. Il a aussi été mis fin de la mise à disposition du bâtiment sis, 10 rue Champ Raymond, du budget annexe « bâtiment d'activités économiques » vers le budget principal.

Délibération n°2022/141 portant approbation de la décision modificative n°2 au budget annexe « SICOM ». **Le conseil approuve à l'unanimité** la modification du budget primitif 2022 du budget annexe « SICOM » telle que présentée en annexe du présent compte-rendu.

Délibération n°2022/142 portant approbation de la décision modificative n°2 au budget annexe « Cellules Grandes Grèves ». **Le conseil approuve à l'unanimité** la modification du budget primitif 2022 du budget annexe « Cellules Grandes Grèves » telle que présentée en annexe du présent compte-rendu.

Délibération n°2022/143 portant approbation de la décision modificative n° au budget annexe « Cellules artisanales Douzy ». **Le conseil approuve à l'unanimité** la modification du budget primitif 2022 du budget « Cellules artisanales Douzy » telle que présentée en annexe du présent compte-rendu.

Délibération n°2022/144 portant approbation de la décision modificative au budget annexe « ZAC de Douzy ». **Le conseil approuve à l'unanimité** la modification du budget primitif 2022 du budget annexe « ZAC de Douzy » telle que présentée en annexe du présent compte-rendu.

Délibération n°2022/145 portant approbation de la décision modificative au budget annexe « Zone Industrielle Carignan ». **Le conseil approuve à l'unanimité** la modification du budget primitif 2022 au budget annexe « Zone Industrielle Carignan » telle que présentée en annexe du présent compte-rendu.

Délibération n°2022/146 portant approbation de la décision modificative au budget annexe « Fermes photovoltaïques Douzy ». **Le conseil approuve à l'unanimité** la modification du budget primitif 2022 budget annexe « Fermes photovoltaïques Douzy » telle que présentée en annexe du présent compte-rendu.

**Délibération n°2022/147 portant autorisation d'engagement des dépenses d'investissement pour 2023.** Le conseil approuve à l'unanimité le Président, dans l'attente du vote des budgets détaillés ci-dessous, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite de 25 % du montant des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- BUDGET PRINCIPAL 2023
- BUDGET ANNEXE SICOM 2023
- BUDGET ANNEXE CENTRE D'ESSAIS ACCOUSTIQUES FAURECIA 2023
- BUDGET ANNEXE "BATIMENTS D'ACTIVITES ECONOMIQUES BLAGNY-CARIGNAN" 2023
- BUDGET ANNEXE "CELLULES ARTISANALES DE DOUZY" 2023
- BUDGET ANNEXE "CELLULES GRANDES GREVES – ZAC DOUZY" 2023

**Délibération n°2022/148 portant des dotations aux budgets annexes.** Le conseil approuve à l'unanimité d'arrêter les montants des subventions exceptionnelles versés par le budget principal aux budgets annexes.

**Délibération n°2022/149 portant approbation de la position de la collectivité sur le reversement de la taxe d'aménagement.** Le conseil approuve à l'unanimité de sursoir, pour 2023, à l'application liée au reversement de la part des communes d'une part de la taxe d'aménagement, dans l'attente de précision sur les modalités exactes à appliquer et d'un accord avec les communes.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### - Contrats d'énergie

Le Président indique aux membres du Conseil que la collectivité a mandaté un courtier en énergie pour mettre en place une stratégie d'achat en gaz et électricité. Il indique qu'une étude a été réalisée pour le passage au propane de la piscine afin de permettre de réaliser des économies supplémentaires.

### - Vœux 2023

Le Président précise aux membres du Conseil qu'il ne réalisera pas de vœux au nom de la CCPL cette année. Il invite les membres du Bureau à se rendre aux vœux des communes membres et indique que, pour ce faire, une demande par mail sera adressée aux Maires pour connaître les dates de leurs cérémonies.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait le 16 décembre 2022, pour affichage en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT

### Certificat d'affichage :

Le Président soussigné certifie que la publication des dispositifs de délibérations figurant au présent procès-verbal a été effectuée par affichage à la Porte de la Communauté de Communes **le 19 décembre 2022** et adressée pour affichage à chaque commune membre de la Communauté de Communes avec mention des voies et délais de recours, et de la possibilité de consulter le présent procès-verbal au siège de la Communauté de Communes ou auprès de chaque commune membre.

Le Président,  
Frédéric LATOUR



**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022/132 PORTANT  
SUR L'EVOLUTION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	Durée Hebdo	Nombre Emplois	Postes pourvus		Postes Vacants	Secteur
					Nombre	Cadre légal		
ADMINISTRATIVE	A	Attaché Principal	35 h	1	1	Titulaire ou CDD	0	Services Généraux
			35 h	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3-alinéa 8	0	Pôles thématiques
		Attaché	35 h	2	2	Titulaire ou CDD	0	Services Généraux
			35 h	3	2	Titulaire ou CDD	1	Pôles thématiques
			35h	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3-alinéa 8	0	Pôles thématiques
			17,5 h	1	1	Titulaire ou CDD	0	Office du tourisme
	B	Rédacteur	35 h	2	0	Titulaire ou CDD	2	Services Généraux/Pôle Social
		Rédacteur PPAL 2 <sup>e</sup> classe	35 h	1	0	Titulaire ou CDD	1	
		Rédacteur PPAL 1 <sup>re</sup> classe	35 h	1	0	Titulaire ou CDD	1	
	C	Adjoint Administratif PPAL 2 <sup>e</sup> classe	35 h	3	1	Titulaire ou CDD	2	Services Généraux
			35 h	7	4	Titulaire ou CDD	3	Services Généraux
		Adjoint administratif	35 h	2	2	Titulaire ou CDD	0	Centre aquatique
			25 h	2	0	Titulaire ou CDD	2	
	<b>TOTAL</b>			<b>27</b>	<b>15</b>		<b>12</b>	
TECHNIQUE	A	Ingénieur	35 h	1	0	Titulaire ou CDD	1	Services Généraux
	B	Technicien	35 h	1	1	Titulaire ou CDD	0	
	C	Adjoint Technique	35 h	1	0	Titulaire ou CDD	1	
			20 h	2	0	Titulaire ou CDD	2	
			35 h	5	3	Titulaire ou CDD	2	SICOM
			25 h	1	0	Titulaire ou CDD	1	Centre aquatique
		Adjoint Technique PPAL 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	3	2	Titulaire ou CDD	1	SICOM
			35 h	1	0	Titulaire ou CDD	1	
	35 h		6	5	Titulaire ou CDD	1		
	Adjoint Technique PPAL 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	1	1	Titulaire ou CDD	0	Services Généraux	
		35 h	1	1	Titulaire ou CDD	0	Centre aquatique	
<b>TOTAL</b>				<b>23</b>	<b>13</b>		<b>10</b>	
SPORTIVE	A	Conseiller des APS	35 h	2	2	Titulaire ou CDD	0	Centre Aquatique
	B	Educateur des APS	35 h	4	2	Titulaire ou CDD	2	
	B	Educateur des APS	35 h	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3-alinéa 8	0	Centre Aquatique
	<b>TOTAL</b>			<b>7</b>	<b>5</b>		<b>2</b>	
ANIMATION	B	Animateur	35 h	1	0	Titulaire ou CDD	1	Service généraux
	C	Adjoint d'animation PPAL 2 <sup>e</sup> classe	35 h	1	1	Titulaire ou CDD	0	
	<b>TOTAL</b>			<b>2</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	
CULTURELLE	A	Bibliothécaire	35 h	0	0	Non titulaire - CDD - Article 3-3 alinéa 2	0	Service généraux
	A	Bibliothécaire	35 h	1	1	Non titulaire - CDI - Article 3-alinéa 8	0	Service généraux
	<b>TOTAL</b>			<b>1</b>	<b>1</b>		<b>0</b>	
<b>Nombre d'emplois Permanents</b>				<b>60</b>	<b>35</b>		<b>25</b>	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022/140 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL**

**Budget Principal de la Communauté de Communes**

**Section d'investissement dépenses :**

chapitre 21 (art 2135 ) = ajustement du coût de l'appentis du multi-accueil de Mouzon (+ 2 500 €)

art 2135 = augmentation crédits pour travaux au centre aquatique ( + 7500 €)

art 2183 = augmentation des crédits pour l'achat de matériel informatique ( 3 000 €)

chapitre 45 = augmentation de crédit pour logement intercommunaux de Mogues ( + 200 €)

**Section de fonctionnement dépenses :**

Chapitre 011 = Augmentation de crédits pour l'inauguration de la Voie Verte Carignan-Muno au 6232 (3 500 €) et au 6236 (1 500 €)

60612 et 60621 = ajustement des crédits relatifs à l'électricité et au gaz pour le centre aquatique ( + 200 000 € )

art 615221 = entretien et réparation Centre Aquatique + 5 500 € (joint étanchéité carrelage et liner + remplacement moteur ventilation)

Chapitre 012 = Augmentation des crédits pour dépenses de personnel imprévus (+ 20 000 €)

**Section de fonctionnement recettes :**

chapitre 74 = attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ( +260 000 €)

Section d'Investissement - Dépenses -

Section d'Investissement -Recettes -

*Dépenses réelles*

*Recettes réelles*

<b>204</b>	<b>Subventions d'équipements versées</b>	<b>40 000,00 €</b>		
20422	Pers. Privés	40 000,00 €		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 000,00 €</b>		
2135	Installations générales, agencements, ... (appentis multi-accueil Mouzon+)	10 000,00 €		
2183	Matériel informatique (achat nouveaux PC)	3 000,00 €		
<b>4581</b>	<b>Opérations sous mandat - Dépenses</b>	<b>1 000,00 €</b>		
4581	Opération 20054 - MOGUES	200,00 €		
4581	Opération 20053 - BLAGNY	800,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>54 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

Pour rappel, le budget primitif a été voté en suréquilibre en section d'investissement à hauteur de 100 159,82 € à déduire DM du 15/09/2022 (45 862 €); il reste un suréquilibre de 54 297,82 €

Section de Fonctionnement - Dépenses -

Section de Fonctionnement - Recettes -

*Dépenses réelles*

*Recettes réelles*

<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>210 500,00 €</b>	<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	
60612	Electricité Centre Aquatique	100 000,00 €	74832	Attrib du fonds départal de pér de taxe prof	260 000,00 €
60621	Gaz Centre Aquatique	100 000,00 €			
615221	Entretien et réparations bâtiment publics (Centre Aquatique)	5 500,00 €			
6232	Fêtes et cérémonies	3 500,00 €			
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00 €			
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais</b>	<b>20 000,00 €</b>			
64111	Rémunération principale	20 000,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>230 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>260 000,00 €</b>

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022/141 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE SICOM**

Budget annexe SICOM				
<b>Section de fonctionnement dépenses :</b>				
Chapitre 011 = Augmentation de crédits suite à l'évolution du coût du carburant sur l'année (compte 6066 + 15 000 €)				
art 611 = augmenatation des crédits au niveau de la sous-traitance (+150 000 €)				
<b>Section de fonctionnement dépenses :</b>				
Chapitre 70 = augmentation des crédits suite à la facturation OM des professionnels (+ 200 000 €)				
<b>Section d'investissement :</b>				
Transfert des crédits entre le compte matériel de transport et l'opération apport volontaire ( 330 000 €)				
<u>Section de Fonctionnement - Dépenses -</u>			<u>Section de Fonctionnement - Recettes -</u>	
<i>Dépenses réelles</i>			<i>Recettes réelles</i>	
011	<b>Charges à caractère général</b>		706	<b>Prestations de services</b>
6066	Carburants	15 000,00 €		Redevance OM (facturation professionnels)
611	Sous-traitance générale	150 000,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>165 000,00 €</b>		<b>TOTAL</b>
				<b>200 000,00 €</b>
<u>Section d'Investissement - Dépenses -</u>			<u>Section d'Investissement - Recettes -</u>	
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>	
2132	Matériel de transport	- 330 000,00 €		
23	<b>Immobilisations en cours</b>			
2315	Opérartion Apport volontaire	330 000,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>		<b>TOTAL</b>
				<b>- €</b>

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022/142 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE CELLULES GRANDES GREVES – ZAC DE DOUZY**

<b>Budget annexe "Cellules Grandes Grèves - Zac de Douzy -</b>				
<b>Section d'investissement recettes :</b>				
Chapitre 16 = augmentation de l'emprunt pour couvrir la hausse du coût de construction (+ 20 000 €)				
<b>Section d'investissement dépenses :</b>				
Chapitre 23 = augmentation des crédits suite aux avenants sur le marché (+ 20 000 €)				
<b>Section d'Investissement - Dépenses -</b>			<b>Section d'Investissement - Recettes -</b>	
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>	
23	<i>Immobilisations en cours</i>		16	<i>Emprunts et Dettes assimilées</i>
2313	Immobilisations corporelles en cours	20 000,00 €	1641	Emprunt en euro
				20 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>		<b>TOTAL</b>
				<b>20 000,00 €</b>

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022/143 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE CELLULES ARTISANALES DE DOUZY**

<b>Budget annexe "Cellules Artisanales Douzy"</b>				
<b>Section d'investissement recettes :</b>				
Chapitre 16 : transfert de crédits à l'intérieur d'un même chapitre (du compte 1687 au compte 1641)				
<b>Section d'investissement dépenses :</b>				
Chapitre 020 : suppression des dépenses imprévues				
<b>Section d'Investissement - Dépenses -</b>			<b>Section d'Investissement - Recettes -</b>	
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>	
020	<i>Dépenses imprévues</i>	- 888,90 €	16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>
			1641	Emprunt
			1687	Autres dettes
				283 000,00 €
				- 283 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>- 888,90 €</b>		<b>TOTAL</b>
				<b>- €</b>

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022/144 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE ZAC DOUZY

Budget annexe "Zac de Douzy"					
<u>Section d'Exploitation - Dépenses -</u>			<u>Section d'Exploitation - Recettes -</u>		
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
043	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	23 000,00 €	043	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	23 000,00 €
608	Frais accessoires sur terrains en cours	23 000,00 €	796	Transfert charges financières	23 000,00 €
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	2 155 600,00 €	042	<b>Opérations ordre transfert entre sections</b>	2 155 600,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 155 600,00 €	7133	Variation en-cours de productions biens	2 155 600,00 €
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>2 178 600,00 €</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>2 178 600,00 €</u></b>
<u>Section d'Investissement - Dépenses -</u>			<u>Section d'Investissement - Recettes -</u>		
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
040	<b>Opérations ordre transfert entre section</b>	2 155 600,00 €	021	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	2 155 600,00 €
3355	Travaux	2 155 600,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	2 155 600,00 €
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>2 155 600,00 €</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>2 155 600,00 €</u></b>

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022/145 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE ZI CARIGNAN

Budget annexe "ZI Carignan"					
<u>Section d'Exploitation - Dépenses -</u>			<u>Section d'Exploitation - Recettes -</u>		
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
043	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	24 000,00 €	043	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	24 000,00 €
608	Frais accessoires sur terrains en cours	24 000,00 €	796	Transfert charges financières	24 000,00 €
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	1 879 000,00 €	042	<b>Opérations ordre transfert entre sections</b>	1 879 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 879 000,00 €	7133	Variation en-cours de productions biens	1 879 000,00 €
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>1 903 000,00 €</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>1 903 000,00 €</u></b>
<u>Section d'Investissement - Dépenses -</u>			<u>Section d'Investissement - Recettes -</u>		
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
040	<b>Opérations ordre transfert entre section</b>	1 879 000,00 €	021	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	1 879 000,00 €
3355	Travaux	1 879 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 879 000,00 €
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>1 879 000,00 €</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>1 879 000,00 €</u></b>

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022/146 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE FERMES PHOTOVOLTAIQUE DOUZY**

<b>Budget annexe "Fermes photovoltaïques Douzy"</b>					
<u>Section d'Exploitation - Dépenses -</u>			<u>Section d'Exploitation - Recettes -</u>		
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
023	Virement à la section d'investissement	191 326,29 €	042	Opérations ordre transfert entre sections	191 326,29 €
023	Virement à la section d'investissement	191 326,29 €	7133	Variation en-cours de productions biens	191 326,29 €
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>191 326,29 €</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>191 326,29 €</u></b>
<u>Section d'Investissement - Dépenses -</u>			<u>Section d'Investissement - Recettes -</u>		
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
040	Opérations ordre transfert entre section	191 326,29 €	021	Virement de la section de fonctionnement	191 326,29 €
3351	Terrains	191 326,29 €	021	Virement de la section de fonctionnement	191 326,29 €
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>191 326,29 €</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>191 326,29 €</u></b>